

## Travaux en façade (deuxième tranche des travaux) :

Les travaux de réfection de façade se feront le long de la rue de L'Hôtel De Ville et au-dessus des toits voisins.

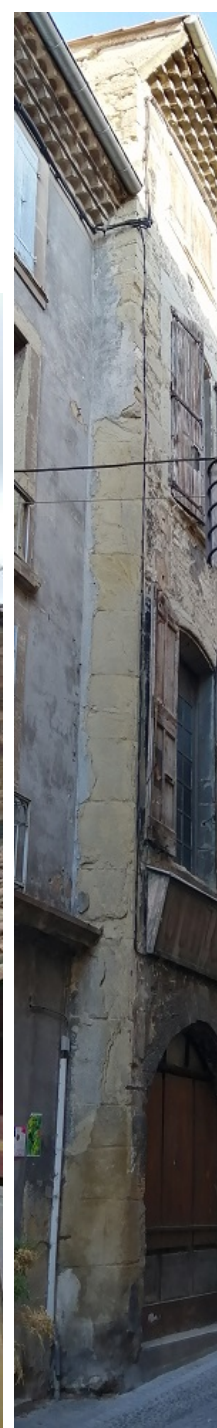


Les façades concernées sont soulignées en rouge sur l'extrait de cadastre ci-contre et les numéros indiqués correspondent aux parties de façade ci-dessous.

Les autres façades de ce bâtiment ont été rénovées précédemment sous la demande préalable N° DP 026 108 17 C 0066.

- 1 (exposition nord-ouest).

L'empiétement de cette bâtisse sur la rue crée une longueur de façade. Le chaînage d'angle ainsi rendu visible par ce détachement des autres façades, est chanfreiné sur les 8 premiers mètres ; cet angle ne semble pas remettre en cause la stabilité de l'édifice, il ne sera donc pas effacé. La façade se prolonge ensuite au-dessus du toit voisin ; là, nous arrêterons les travaux au niveau d'un conduit de cheminée ; en effet, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.







## - 2 (exposition sud-ouest)

Le premier commerce (à gauche), dispose de deux ouvertures en arche, il est séparé du deuxième commerce par la porte cochère qui donne sur les parties communes d'accès aux appartements. Le deuxième commerce (à droite) dispose d'une seule ouverture en arche et est pourvu d'une fenêtre de présentation, à côté de celle-ci, une signalétique d'information touristique et plus haut des fixations pour l'éclairage urbain. Chaque étage possède quatre fenêtres, elles se partagent la même corniche d'appui ; ces corniches soulignent ainsi les étages dans la longueur de la façade. Au dernier étage, la rangée de fenêtres est plus courte que les premières. La génoise est équipée de cinq rangées de tuiles.







**- 3 (exposition sud-est)**

Des traces de travaux récents sont visibles en hauteur ; en effet, des blocs béton ont été coulés sur les côtés de la génoise et une partie des tuiles a été changée. La ligne électrique commune longe toutes les façades sous les génoises ; elle est à découvert sur cette partie de façade, puisqu'elle en épouse le déport. En partie basse, la connexion avec la rue du Four se fait via un passage voûté, il serait préférable de ne pas l'obstruer lors des travaux sur échafaudage, de même pour le reste de la rue ; en effet, le déport de façade réduit la largeur de la rue et l'ajout d'un échafaudage risque de la condamner pour certains véhicules.



**- 4 (exposition sud-ouest) ▼**

Sur les toits, une élévation non-visible depuis la rue est pourvue d'une porte d'accès au toit et de deux fenêtres (une condamnée), cette partie est aussi abordée dans la demande concernant la toiture, elle est revue dans ce document. Les murs de pignon et parois de solin ne sont pas tous abordés dans cette déclaration ; ils recevront bien sûr, le même traitement que le reste des façades.





D'origine un seul point de livraison électrique desservait ce bâtiment, puisque tout le reste servait de stock (une quincaillerie). La ligne longe donc le chaînage d'angle gauche et débouche sur le premier commerce.



Notre projet de réhabilitation implique la création de logements dans les étages et de deux commerces au RDC. L'alimentation existante est insuffisante et il serait préférable de la déplacer pour qu'elle débouche au niveau des parties communes (entre les deux commerces), cela faciliterait la division en sous-compteurs ; de plus, les conducteurs seraient masqués par la descente de gouttière ce qui améliore le visuel de la façade.



**Légende :**

■ Ligne commune, elle longe toutes les façades de ce côté de la rue.

■ Piquage existant à supprimer.

■ Nouveau piquage.



Du cuivre sera utilisé pour les zingeries visibles en façade (chéneau, descente de gouttière, couverture de corniche et d'enseigne), ce matériau assure une plus grande durée de vie et semble être utilisé pour la grande majorité des bâtiments à potentiel historique de cette région.



*Notez que la descente de gouttière empêche l'ouverture d'une rangée de volets alors que l'espace disponible entre les deux rangées ouvertes suffirait, il serait donc intéressant de déplacer cette descente de 30 cm sur la gauche.*

L'hypothèse de rendre repliable sur elle-même cette rangée de volets semble hasardeuse, tant esthétiquement que structurellement.

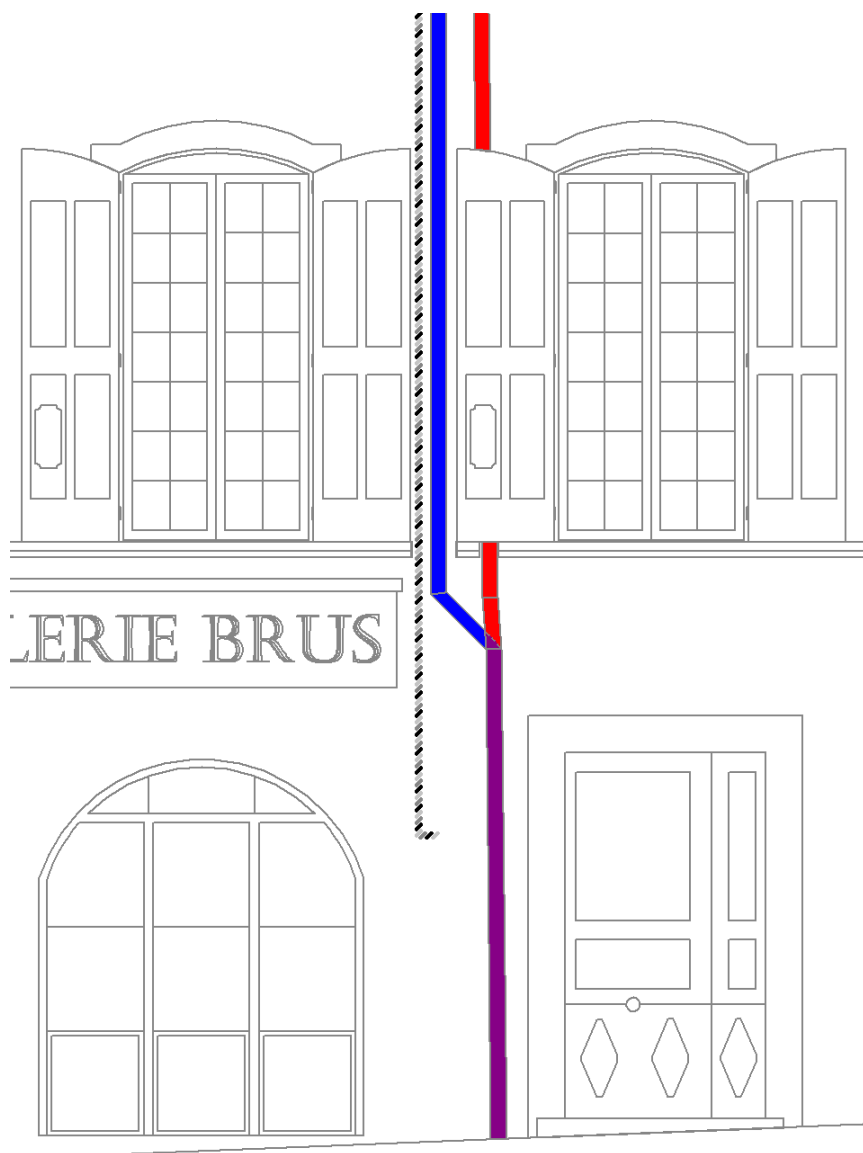
Agrandissement du plan avec volets ouvert :

■ Descente existante, à supprimer.

■ \*Dauphin en fonte encastré à conserver.

■ Nouvelle descente.

■ ■ Nouveau piquage électrique.



*\*La partie basse en fonte est difficilement déplaçable ; en effet, elle est encastrée dans la façade sur les trois premiers mètres et des travaux de repiquage d'eau pluviale sur rue pavée seraient difficilement justifiables.*



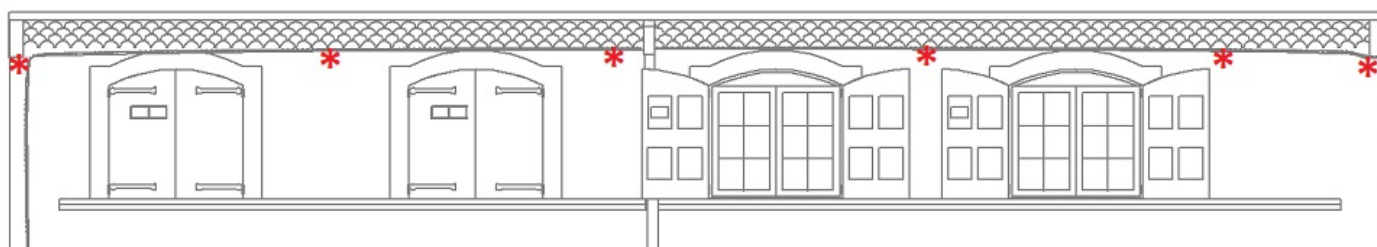
Le déport de 30 cm sera réalisé en acier galvanisé ou fonte et nous pourrons recouvrir d'enduit les deux derniers mètres de cette descente.

Pour s'harmoniser au visuel des autres matériaux, elle sera peinte en brun vieux cuivre (probablement le Ral 3857) ou en noir ferronnerie, si les nombreuses ferrures adoptent cette couleur.

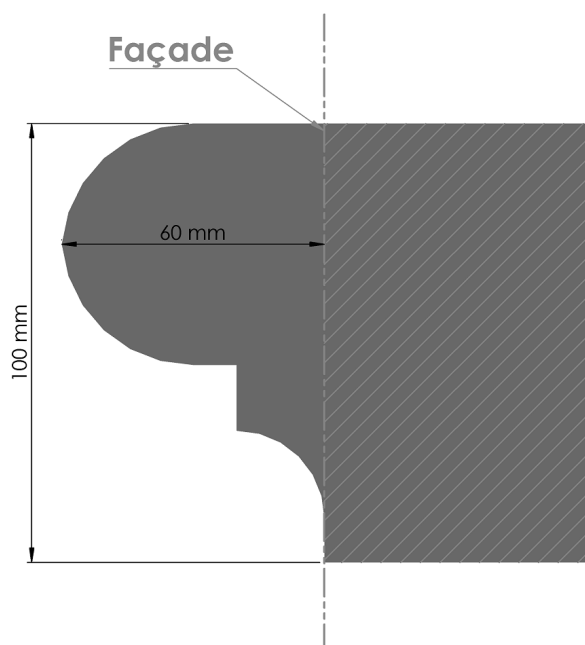


Voici un aperçu d'une installation similaire visible à Crest. ►  
(rue des Cuiretteries).

Puisque l'installation d'un échafaudage dans cette rue engendre beaucoup de gêne, il serait préférable de doter la façade de crochets de maintenance, pour que la plupart des travaux d'entretien futurs puissent être réalisés à l'échelle en toute sécurité (nettoyage des corniches, entretien des volets et petits travaux), ce qui garantit la meilleure durée de vie d'une façade. Il est probable que certains crochets d'ancrage d'échafaudage restent en place s'ils n'impactent pas le visuel de cette façade. Ces crochets de maintenances seront installés en partie haute, sous la ligne électrique ; les tiges de fixations devraient traverser l'intégralité du mur de façade.



Les corniches sont actuellement dans un état de dégradation avancée et plusieurs devis pour les remplacer intégralement par de la pierre de taille ont été réalisés, malheureusement la quantité nécessaire (40 mètres linéaires) fait exploser notre budget ; nous utiliserons donc des moules garnis d'enduit et renforcées d'inox, pour leur redonner forme.



Nous souhaitons modifier la forme des corniches pour pouvoir y ajouter une protection (couvertine en cuivre) ainsi qu'une pente de 5° sur le dessus pour favoriser l'écoulement des eaux de pluie, ce qui supprimerait le bord arrondi haut (voir "Plan de coupe nouvelle corniche").



Comme beaucoup d'autres bâtiments de cette ville, les angles et coins de la façade sont rongés par des liquides suspects de nature autre que de simples remontées capillaires. Au regard des différentes tentatives, il ne semble pas se dégager de solutions vraiment viables et un enduit hydrofuge empêcherait la pierre de respirer.

Angle bas droit de la façade. ►

Nous l'alignerons à l'enduit simple, il nous faudra nettoyer la pierre en profondeur pour éviter l'altération de la nouvelle couche d'enduit et comme pour les corniches, un goujonnage inox sera nécessaire.

Tentatives de protection, visibles dans la même ville.



La signalétique d'information touristique installée par la ville, sera enlevée ou déplacée le temps des travaux. D'ailleurs, cet édifice nous est annoncé comme datant du 15<sup>e</sup> siècle, alors que sa façade témoigne plutôt en faveur du 18/19<sup>e</sup> siècle ; par curiosité, nous veillerons à répertorier toutes les traces de modifications passées lors des travaux de piquetages des enduits.

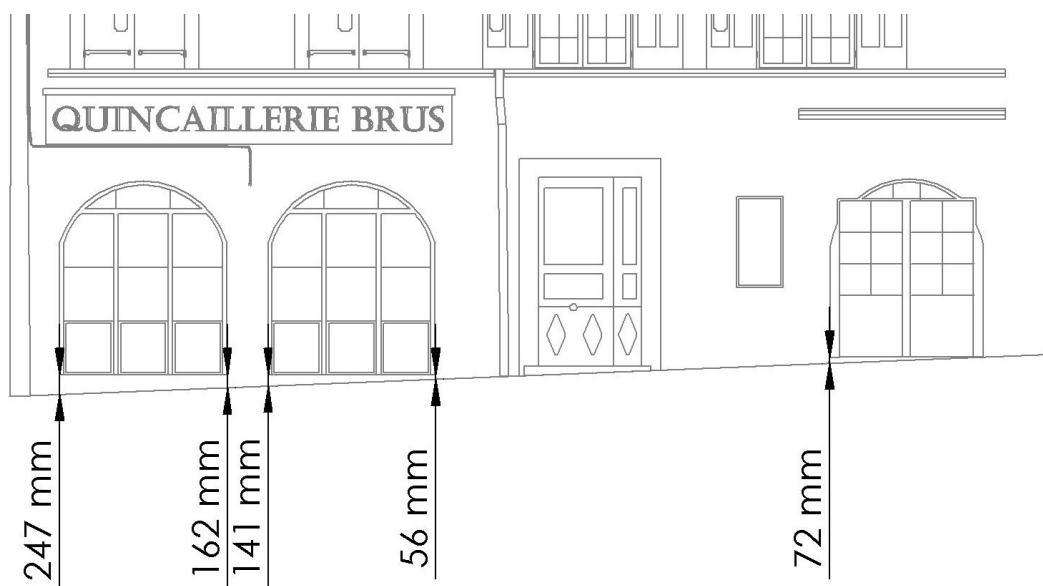
Nous avons déjà pu constater des traces de remaniement d'ampleur à l'intérieur de cette bâtisse.

Les ancrages et câbles d'éclairage urbains ne seront pas enlevés pour les travaux et leurs positions actuelles s'intègrent parfaitement entre les volets lorsqu'ils sont ouverts.





L'inclinaison de rue ( $\sim 2^\circ$ ) fait naître des seuils qui pourraient rendre l'accès au commerce difficile pour les personnes à mobilité réduite ; de plus, cette rue est pavée et un canal d'écoulement d'eau passe devant la façade.



Une dérivée d'eau a dû être installée en début de seuil, puisque la proximité avec le canal devait créer des infiltrations les jours de fortes pluies. L'étanchéité des nouvelles menuiseries corrigera ce problème, il serait toutefois préférable de refaire le seuil avec une légère pente, pour faciliter l'écoulement d'eau pluviale.



Cette pente, au vu des indications d'inclinaison permises pour les PMR, ne pourra pas à elle seule effacer la marche des seuils. Nous devons donc fournir une rampe de ressaut amovible et adaptée à la chaussée.



Une sonnette d'appel sera alors ajoutée sur la devanture du commerce et un emplacement pour le stockage de la rampe devra être aménagé dans les locaux.

Bien sûr, la hauteur interne des sols devra poursuivre l'alignement du seuil.

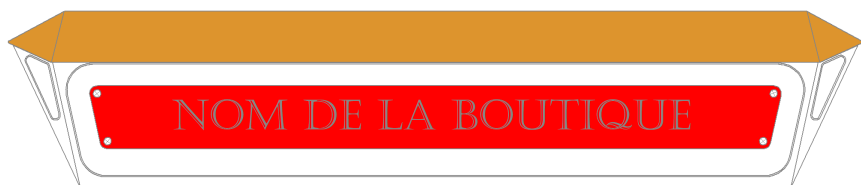


L'enseigne au-dessus de l'entrée du commerce de gauche sera déposée pour les travaux, nous ne pouvons pas garantir sa remise en état ; en effet, elle montre des signes de fragilité. Dans le cas où la remise en état ne serait pas réalisable, une enseigne du même gabarit en bois sera alors installée.



Actuellement, l'emplacement au-dessus du commerce de droite est vide, une enseigne devra y être aussi ajoutée et pour ne pas briser l'homogénéité de la façade, nous la ferons aux mêmes traits et dans la même matière que sa voisine.

Pour mieux s'adapter au changement de commerçant, il serait préférable d'équiper les enseignes d'un système de panneau bois réversible, sur lequel les commerçants apposeront leurs inscriptions sans endommager la structure principale.



Exemple d'enseigne :  
(Forme générale non-définitive.)

■ Couvertine en cuivre

■ Panneau en bois réversible.

De plus, nous souhaitons ajouter des enseignes suspendues par une potence en fer forgé, elles seront aussi équipées d'un système de panneaux bois réversibles.



Représentation de cette partie de  
façade avec volets ouverts :

X Encrages d'éclairage urbain.

■ Potence d'enseigne.

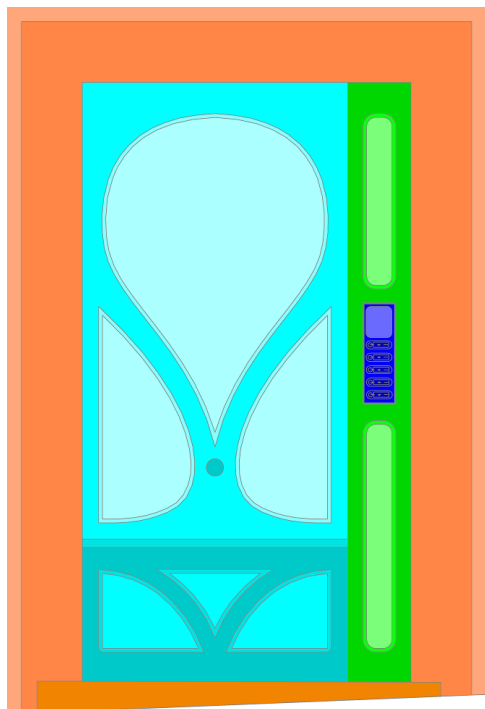
■ Nouvelles enseignes.

■ Nouvelle descente de gouttière.

■/■ Nouveau piquage électrique.



La porte cochère d'accès aux parties communes, sera refaite en bois comme cela a déjà été fait au niveau de la rue du Four (première tranche des travaux). ►



Nous la voulons plutôt avec des formes courbes. La platine d'interphone s'intégrera alors sur le dormant fixe et pour ne pas dés-harmoniser le visuel historique de cette façade, nous choisirons des matériaux d'aspect ancien (cuivre ou letton).

■ Façade et encadrement.

■ Battant de porte.

■ Dormant de porte.

■ Platine d'interphone.

*(Forme générale non-définitive.)*



Les menuiseries seront totalement démontées (ouvrants et huisseries) pour ne pas poser le nouveau cadre sur l'ancien. En effet, il est préférable qu'il s'appuie directement sur la feuillure intérieure des pierres, cela dans le but de mieux conserver les dimensions actuelles et limiter les pertes thermiques. Les fenêtres seront alors remplacées par des modèles en alu et leurs teintes vues par la coloriste DPLG. Les dimensions d'origine des cloisonnements de carreaux dauphinois seront conservées, les nouveaux seront alors incorporés dans le double vitrage.

Pour les menuiseries des commerces, nous choisirons un verre antieffraction, cela évitera l'ajout de rideau ou grilles de protection (vu par les assurances) et pour augmenter la visibilité sur la surface de vente, nous limiterons l'utilisation des petits carreaux (les dimensions de celles du commerce de gauche semblent acceptables). Pour convenir aux normes d'accès, nous modifierons les dimensions d'ouverture et par souci d'harmonisation, les nouvelles mesures seront utilisées pour les deux commerces. La petite fenêtre de présentation du commerce restera sans croisillons.





L'état actuel des volets ne nous permet pas de les restaurer, seules les pentures seront conservées et les plus abîmées refaites à l'identique ; nous utiliserons du panneau en bois d'épicéa pour les battants, l'écharpe intérieure façon "H" avec moulure des angles sera réalisée à l'identique et les couleurs soumises à la DPLG. Nous essaierons de réhabiliter les systèmes de fermeture à espagnolette, incomplète à certains endroits.



*Notez que tous les battants gauches sont équipés d'une ouverture de "jalousie" ou d'aération, avec un dispositif de fermeture encore bien visible sur la dernière rangée de volets.*

Avec le système à guillotine des pièces en bois sensibles sont exposées aux intempéries, cette option est valable seulement en hauteur sous la protection des génoises. Pour le reste, nous préférons plutôt une fermeture interne sur paumelle, il est probable que nous créions une ouverture à soufflet horizontale ; en effet, l'écharpe en H pourrait entraver une ouverture classique. Nous adapterons *in situ*.

Actuellement, les ouvertures ne disposent pas de garde-corps, nous en concevrons un sur ce modèle ; probablement moins chargé visuellement.

(Pièce récupérée du côté de la rue du Four.)





La ligne électrique noire (si elle n'est pas peinte), les gouttières et protections cuivre, contraignent la palette de couleurs finale de cette bâtisse ; et puisque beaucoup de ferrures sont présentes, il serait intéressant de leur donner un code couleur à part, le noir ferronnerie pourrait bien accompagner le noir des lignes.

Nous envisageons aussi d'appliquer une teinte plus claire que le reste de l'enduit sur les moulures d'encadrement, génoises et corniches.

Les volets, enseignes et la porte cochère pourront adopter la même couleur.

Il serait préférable que toutes les menuiseries alu aient un Ral commun.

*Notez toutefois que le soubassement des menuiseries de commerce pourrait créer un aplat de couleur important.*



Les façades devront être décrépitées totalement, les joints grattés et les pierres de maçonnerie nettoyées à l'eau. L'enduit de façade sera fait en chaux teintée dans la masse et le choix des couleurs vue par l'architecte coloriste DPLG ; à cet effet, des échantillonnages ont dû être réalisés sur un mur de test.

La réhabilitation des ouvertures de l'élévation fera l'objet d'une future déclaration, puisqu'elle dépend de potentiels travaux de climatisations dont les fonds ne sont pas encore à notre disposition. Toutefois, ce pan de façade bien trop dégradé devra être détruit, une structure et couverture bois viendra alors en remplacement provisoire.

Façade vue d'intérieur. ►



Voici tout de même, les aperçus des états projetés qui seront soumis ultérieurement : (plus de détails sur la déclaration concernant les toitures.)

